

L'UFAP UNSa Justice prend acte de la validation par la DSD du dispositif de sécurisation des fenêtres au niveau des vis de fixation des parclofes.

Cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle s'inscrit dans la continuité des alertes et des revendications portées par **L'UFAP UNSa Justice** concernant les problématiques de sécurité des fenêtres de l'établissement.

À travers notre tract « **CP CAEN IFS : Une passoire pénitentiaire** », **L'UFAP UNSa Justice** avait dénoncé les failles constatées et les risques qu'elles faisaient peser sur la sécurité des personnels, des établissements et de la détention. Face à ces constats, notre organisation syndicale a obtenu une audience avec le Directeur Interrégional dans la semaine ainsi qu'une rencontre bilatérale avec la direction afin d'exposer nos préoccupations et d'exiger des mesures correctives concrètes.

Lors de ces échanges, **L'UFAP UNSa Justice** a porté la nécessité de renforcer le dispositif actuel soit avec des rivets soit avec des vis.

Aujourd'hui, la validation d'une de ces solutions par la DSD vient confirmer la pertinence de nos alertes et le bien-fondé de nos revendications. Cette décision constitue une avancée positive pour la sécurisation des infrastructures et démontre une nouvelle fois que la vigilance et la détermination de **L'UFAP UNSa Justice** permettent d'obtenir des résultats concrets au bénéfice des personnels.

Pour autant, cette validation ne doit constituer qu'une première étape.

C'est pourquoi **L'UFAP UNSa Justice** revendique désormais :

- La pose de **caillebotis sur le côté non doté des fenêtres**, afin de garantir une sécurisation homogène et cohérente de l'ensemble des ouvertures ;
- La mise en place d'un **dispositif de type « volière »**, revendication portée par **L'UFAP UNSa Justice** au niveau national, permettant de renforcer durablement la sécurité des bâtiments et de prévenir les projections, les drones qui gangrène le quotidien des agents.
- La mise en place en urgence d'un système anti yoyotage au quartier disciplinaire et quartier d'isolement

L'UFAP UNSa Justice restera pleinement mobilisée pour que ces revendications aboutissent et pour veiller à la mise en œuvre effective des mesures de sécurisation attendues par les personnels.

Parce que la sécurité ne se négocie pas et ne doit jamais être traitée à minima, **L'UFAP UNSa Justice** continuera d'agir avec détermination pour obtenir les investissements et les aménagements indispensables à l'exercice serein des missions des agents.

UFAP UNSa Justice : alerter, proposer, agir et obtenir.